

Centre d'Étude et d'Action Sociale (CEAS) de la Mayenne 6, rue de la Providence - 53000 Laval - Tél. 02.43.66.94.34 - Fax. 02.43.02.98.70 - Mél. ceas53@wanadoo.fr



Santé publique

Cannabis:

quand l'idéologie pollue la science...

Dans son numéro 362 de mars 2003, la revue *La Recherche* ouvre « le dossier du cannabis ». Un premier article montre que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plupart des scientifiques sont d'accord entre eux sur les réponses aux questions que tout le monde se pose... Un second article, « France : la fosse aux lions », montre que le débat sur le cannabis est très passionnel : quand l'idéologie s'en mêle, même les travaux scientifiques vous font perdre la boussole.

Quels sont les effets négatifs du cannabis à court terme ? À long terme ? Le cannabis crée-t-il une dépendance ? Est-il une porte d'entrée vers les drogues dures ? Quelles leçons tirer des expériences de dépénalisation ? Selon Olivier Postel-Vinay, l'auteur du premier article, la plupart des scientifiques sont d'accord entre eux sur toutes ces questions.

Mais comme le déclarait le ministre de la Santé, Jean-François Mattéi, à propos du cannabis, en octobre 2002 sur France 2 : « Ce qui est valable d'un point de vue scientifique ne l'est pas du tout dans la pratique »...

Question: le cannabis crée-t-il une dépendance? En février 2002, se référant à une expérience sur des souris et des rats, le professeur Jean Costentin, directeur de l'unité CNRS (1) de neuropsychopharmacologie de la faculté de médecine de Rouen, écrit que le cannabis suscite une dépendance physique, laquelle a été jusqu'alors le critère servant à caractériser les drogues dures. Ce même mois de février 2002, les travaux du professeur Jean Costentin influencent le rapport alarmiste du député RPR Christian Cabal, professeur à la faculté de médecine de Saint-Etienne – ce rapport étant commandité par Jean-Louis Debré, alors président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. « Des travaux scientifiques récents semblent établir l'existence d'une dépendance physique au cannabis », soutient Christien Cabal.

À quelques mois de l'élection présidentielle

Il n'échappera à personne qu'en février 2002, on est à quelques mois de l'élection présidentielle, mais aussi six mois après la publication de travaux dont les conclusions sont beaucoup plus prudentes. De fait, l'INSERM (2) a mobilisé vingt-cinq scientifiques pendant six mois sur cette question. Ses conclusions sont catégoriques : le cannabis n'induit aucune dépendance physique. Chez l'homme, la dépendance apparaît d'abord et avant tout d'ordre comportemental.

Jean-Pol Tassin, directeur de recherche à l'INSERM, déplore que « la parole d'un chercheur isolé [le professeur Jean Costentin] prenne le pas sur le travail mené par vingt-cinq scientifiques (...) et nous fasse retomber dans les débats idéologiques et de diabolisation ». Selon lui, le rapport de Christian Cabal est une « caricature ».

Le professeur Bernard Roques (membre de l'équipe de l'INSERM évoquée ci-dessus et déjà auteur d'un rapport sur les drogues réalisé en 1998 à la demande du secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner) affirme également qu'il ne se passe rien si l'on sèvre un animal du cannabis, mais d'ajouter : « Bien sûr, si vous voulez absolument prouver quelque chose, vous finirez par trouver un petit truc à force de vous acharner à faire des manips sur les animaux ».

^{(1) –} Centre national de la recherche scientifique.

^{(2) –} Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Bernard Roques n'hésite pas à penser que les travaux du professeur Jean Costentin et le rapport de Christian Cabal tombent au bon moment pour embarrasser le Parti socialiste « tiraillé sur le sujet entre une prudence attentiste et les vociférations des Verts ».

À en perdre son latin

Aujourd'hui, le professeur Roger Henrion (auteur pour sa part d'un rapport sur la drogue remis en 1995 à Simone Veil, ministre de la santé) regrette « la propension de certains scientifiques, dans leurs articles à propos du cannabis, à choisir les citations que les arrangent, voire à les tronquer ». Comme l'écrit Thierry Kubler, l'auteur du second article de La Recherche : « Il y a effectivement de quoi faire perdre son latin au citoyen soucieux de remonter aux sources de l'information ». Dès lors, « est-ce si simple, pour le médecin, pour l'éducateur ou pour tout autre non-initié, de distinguer la part d'idéologie dans une position affirmée « scientifique », et de se repérer dans les querelles feutrées entre institutions savantes, a priori toutes aussi respectables les unes que les autres ? »

On peut encore aller plus loin. Patrick Mura, praticien hospitalier à Poitiers, qui s'oppose aux conclusions de l'INSERM, déclare : « Quand vous êtes mandaté – avec

à la clé un financement colossal – pour faire un rapport à un ministre dont les opinions sont clairement affichées, vous pouvez être tenté de rendre un travail, ne disons pas orienté, mais adouci. Ainsi, vous pouvez faire un rapport scientifiquement valable avec des conclusions fausses ».

Ces propos ne sont pas très gentils pour l'INSERM. Cependant, les études du docteur Patrick Mura sur la relation entre la consommation du cannabis et les accidents de la route ont influencé le texte de la proposition de loi réprimant la conduite sous l'empire de stupéfiants, votée le 8 octobre 2002 par l'Assemblée nationale et amendée le 19 décembre dans un sens plus répressif par le Sénat. Mais que valent les études du docteur Patrick Mura? Toujours est-il que Thierry Kubler n'a pas eu la possibilité de pouvoir évaluer la méthode utilisée... Le crédit accordé à ces travaux est d'autant plus surprenant, s'étonne Thierry Kubler, que l'Observatoire des drogues et des toxicomanies pilote actuellement une importante enquête épidémiologique sur la question, menée, celle-là en tout cas, dans les règles de l'art. Bref, on l'aura bien compris : une vérité scientifique n'est pas toujours politiquement juste...



À vos agendas

La Lettre du CEAS d'août 2003

Avec comme objectif d'améliorer sur la forme et sur le fond le projet de *Lettre du CEAS* d'août 2003, le Comité de lecture se réunira le jeudi 7 août, à 17h30, au CEAS.

Réunion ouverte à tous. Prendre contact avec le secrétariat pour recevoir au préalable les projets d'article.

La pensée hebdomadaire

L'importance sans mérite obtient des égards sans estime (Chamfort)



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), Etudes (4 p.).

 « Des caractéristiques industrielles toujours d'actualité », n° 18, juillet 2003.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Première (4 p.).

- « Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 Forte hausse du chômage entre le 1^{er} trimestre 2002 et le 1^{er} trimestre 2003 », n° 909, juillet 2003.
- « Près d'un salarié du privé sur cinq a plus de 50 ans en 2000 », n° 910, juillet 2003.

Conseil économique et social, Avis et rapports, éd. des Journaux officiels.

- « Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société », rapport présenté par Hubert Bouchet, n° 16, 2003 (51 + 66 p.).
- « La place du travail », rapport présenté par Bernard Vivier, n° 17, 2003 (56 + 137 p.).

CEAS-point-com N° 40 – 25 juillet 2003